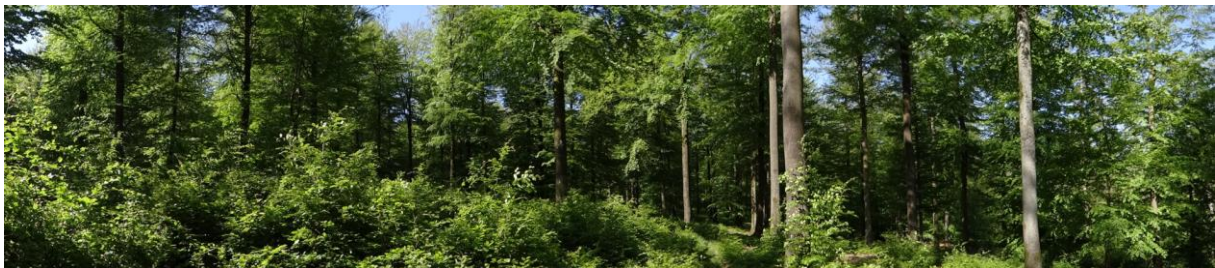


Nassonia, une forêt naturelle au service de tous

A Nassogne, Eric Domb (fondateur de Pairi Daisa) propose de consacrer prioritairement à la conservation de la nature un espace forestier de plus de 1.500 ha, en y laissant évoluer la forêt feuillue spontanément, avec des interventions humaines les plus réduites que possible. Ce projet alternatif, nommé Nassonia, propose une valorisation douce de ce futur espace naturel, basée sur une approche pédagogique et touristique de haute qualité, tout en assurant à la commune des revenus équivalents à ceux générés par la gestion forestière traditionnelle basée sur l'exploitation du bois et la location du territoire pour la chasse. Pour être réaliste et correspondre au rythme de la nature - les chênes et les hêtres vivent plusieurs siècles - ce projet veut s'inscrire dans le temps avec un bail emphytéotique sur une période de 99 ans. Il implique aussi un abandon de l'exclusivité de la gestion forestière par le Département de la Nature et des Forêts, ce qui suppose une décision du Gouvernement wallon pour soustraire la forêt communale au régime forestier.



La forêt ardennaise avec son faciès dominant de la hêtraie

A Nassogne, le projet a reçu un accueil prudent mais intéressé de la part du conseil communal. Pourtant, depuis l'annonce de ce projet, la forêt ardennaise résonne de très nombreuses réactions passionnelles, tantôt enthousiastes, tantôt scandalisées. Celles-ci mettent en évidence de manière exemplaire à la fois les multiples rôles et services que la forêt assure et les conflits d'utilisation de l'espace entre les nombreux bénéficiaires potentiels. En effet, en proposant une nouvelle voie de valorisation du patrimoine communal, le projet Nassonia remet en cause l'organisation actuelle : les mondes de la chasse et de la filière bois, se sentant dépossédés, sont farouchement opposés au projet, alors que d'autres se réjouissent de cette reconnaissance du rôle de la forêt en tant que patrimoine naturel, culturel et social au service de la société dans son ensemble. En effet, un projet aussi original et ambitieux en Ardenne, qui modifie totalement les fondements de la gestion forestière traditionnelle et les relations entre des acteurs bien installés qui se sont répartis les usages des massifs forestiers, ne peut que provoquer la crainte et des réactions parfois extrêmes.

Pourtant, pour autant qu'il soit effectivement mené dans l'objectif d'un développement harmonieux de la nature, ce projet est une occasion unique de restaurer de forêts naturelles et de proposer de nouvelles formes de valorisation du patrimoine naturel.

Car en effet, les forêts wallonnes, largement marquées par la surexploitation des siècles passés (brûlis, pâturage, charbon de bois, etc.), recèlent peu de forêts bien conservées au cours du temps. Seulement un tiers de la forêt wallonne a traversé les deux derniers siècles sans défrichement ou enrésinement. Et parmi celles-ci, la majorité souffre encore du tassement des sols lors d'exploitations peu attentives ou du manque de régénération du fait de la surabondance de gibier. En outre, la fonction de production de bois étant généralement prioritaire - même si c'est souvent bien légitime - la forêt est simplifiée pour une gestion plus aisée, et n'a pas le temps de vieillir, de sorte qu'elle est

privée de tout un pan de son développement naturel, comme les très vieux bois et le bois mort, véritables havres de biodiversité et garants du bon fonctionnement de l'écosystème. La plupart des forêts wallonnes sont donc assez loin de leur état naturel et pourraient accueillir une plus grande biodiversité tout en produisant de manière plus optimale les différents services de maintien de la fertilité des sols ou encore de protection des ressources en eau.



Porte d'entrée du Parc naturel des Deux Ourthes à La Roche-en-Ardenne

Le bilan global de l'état de la forêt wallonne est loin d'être optimal comme en témoigne d'ailleurs sa fragilité aux différentes crises sanitaires et climatiques qu'elle a du mal à traverser. L'évolution attendue du climat va nécessairement accentuer la sensibilité des forêts si nous n'en n'améliorons pas leur résilience, c'est-à-dire leur capacité à s'adapter à de nouvelles conditions environnementales.

Depuis la publication en 2005 d'un document identifiant les principaux enjeux en matière de gestion de la biodiversité dans les forêts (Circulaire biodiversité¹), qui a inspiré en partie la mise en œuvre de Natura 2000 et le nouveau Code forestier, la biodiversité forestière en forêt publique devrait bénéficier d'un certain nombre de mesures favorables. Il reste pourtant encore du chemin à accomplir, notamment en ce qui concerne la pratique des coupes à blanc, la gestion respectueuse du sol, le maintien de gros arbres et la création de zones de réserves intégrales où la forêt peut assurer le cycle naturel complet de la vie d'un arbre et développer pleinement ses fonctions écologiques. Dans ce cadre, le nouveau Code forestier prévoit que 3% de la surface forestière publique soit totalement consacrée à la biodiversité. Cependant depuis sa parution il y a 8 ans, aucune cartographie précise de ces réserves intégrales n'est disponible.

Dans ce contexte, le projet Nassonia est une opportunité unique de voir un espace important consacré à la biodiversité forestière et aux processus naturels. A l'heure des changements globaux, nous avons réellement besoin de ce type de laboratoire vivant, fonctionnant sur le long terme, pour comprendre comment évolue la forêt lorsque les pressions de production deviennent moins prégnantes, comment les sols forestiers, capital essentiel pour notre avenir, se reconstituent, et surtout comment l'écosystème réagit et s'adapte aux changements climatiques. Ainsi, une surface de grande taille, représentative des différents contextes écologiques de la forêt ardennaise, en interaction les uns avec les autres et où les processus naturels qui régissent la dynamique forestière sont en action, rencontrerait de multiples objectifs et apporterait aussi à la communauté scientifique des éléments essentiels pour la gestion future de la forêt et de sa biodiversité. Les expériences de mise en réserve intégrale dans la partie flamande de la Forêt de Soignes montrent déjà une réponse

¹ <http://environnement.wallonie.be/publi/dnf/normes.pdf>

biologique très importante avec le retour d'espèces qui y avait disparu et le développement de véritables hauts lieux de biodiversité.

Mais l'intérêt de ce projet dépasse largement les enjeux biologiques et scientifiques. L'Ardenne est à la veille de changements majeurs dans l'équilibre traditionnel des usages des paysages. Les changements climatiques vont inévitablement modifier le fonctionnement de la forêt, avec de sérieuses questions sur le comportement des essences principales comme l'épicéa et le hêtre que l'on sait sensibles. Les pressions économiques font aussi que du bois moins cher peut venir d'ailleurs et que la course à la productivité ne peut y être gagnée vu la structure très morcelée des propriétés, la forte hétérogénéité des conditions écologiques et les autres usages des massifs forestiers. En outre, les attentes sociétales changent rapidement avec un attrait de plus en plus important envers la pratique d'activités de mobilité douce, le développement d'activités sportives en espaces naturels, le développement du bien-être personnel, la découverte de la nature, voire une réelle demande de découverte de paysages ré-ensauvagés (appel de la nature et du concept du « wilderness »).

L'Ardenne a bien compris cet enjeu majeur de son développement économique. A travers la création de la marque « Ardenne »², qui promeut les valeurs de bien-être, d'authenticité, d'enchantement et de partage, elle a défini une orientation spécifique, originale et créative qui s'appuie très largement sur la notion de territoire caractérisé par une âme forte, sur le capital naturel et le partage de la nature. Cette vision se développe notamment dans la promotion des massifs forestiers ardennais³.



Pour ce que l'on en sait à travers les quelques communiqués et articles de presse, le projet Nassonia semble répondre largement à cette vision et peut même être un des points d'ancrage majeurs de son développement. Avec à peine 0.75% de son territoire reconnu comme zones naturelles protégées par un statut de conservation à la hauteur des enjeux biologiques, la Wallonie a encore un retard considérable, et ce malgré une série d'initiatives de restauration des paysages grâce à des cofinancements européens. De plus, la plupart de ces sites protégés et restaurés sont soit trop petits, soit ils ne disposent pas d'une infrastructure de valorisation adéquate. Ils sont aussi très rarement forestiers et ne sont maintenus qu'à grands coups de gestion active.

² <http://www.marque-ardenne.com/>

³ <http://www.lesforetsdardenne.be/>

A l'instar du projet du Parc national de Haute Campine⁴ qui a restauré et mis en valeur des paysages assez uniques, et qui est un succès économique, on a besoin de projets mobilisateurs comme Nassonia pour mettre en valeur ces zones où la nature reconquiert des espaces qui étaient dédiés à des modes de production assez exclusifs pour développer d'autres modes de valorisation qui permettent de mieux les partager. Les valeurs de la marque « Ardenne » doivent se concrétiser sur le terrain par des paysages qui sont cohérents avec l'image qui est mise en avant pour développer un tourisme doux, mais de haute valeur ajoutée, pour un public de plus en plus exigeant.

Si ce projet innovant peut effectivement bousculer des équilibres locaux bien établis, son impact économique régional sur la chasse ou la production de bois est extrêmement limité vu les surfaces concernées. Les bénéfices pour l'ensemble de la collectivité de cet espace naturel partagé (développement d'un tourisme de haute qualité, amélioration de la santé et du bien-être, image innovante de l'Ardenne qui promeut une forêt en liberté, développement d'un pôle de la biodiversité et de nouvelles connaissances, etc.) devraient permettre un soutien très large des pouvoirs locaux ou régionaux. Ce projet ne pourra, on l'espère, que catalyser une mise en valeur de l'important capital naturel potentiel de l'Ardenne.

Prof. Marc Dufrêne, Hugues Claessens, Jean-Thomas Cornelis (ULg Gembloux Agro-Bio Tech/UR BIOSE), Prof. Pascal Poncin (ULg Institut de Zoologie), Prof. Charles-Hubert Born (UCL SERES), Prof. Thierry Hance, Nicolas Schtickzelle (UCL Earth and Life Institute) & Dr. Roseline Beudels (IRScNB).

⁴ <http://www.toerismelimburg.be/fr/content/parc-national-de-la-haute-campine>